

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGRÉL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 25 Janvier 1876.

Bulletin politique.

LA QUESTION D'ORIENT.

Depuis que l'insurrection de l'Herzégovine et de la Bosnie est venue brusquement remettre sur le tapis la question d'Orient, la diplomatie européenne marche de surprise en surprise. Mais ces surprises, connues des initiés seuls, sont cachées au profane vulgaire sous les apparences d'une inaltérable sérénité. Quand nous disons cachées, ce n'est peut-être pas le mot juste ; les intentions sereines ne manquent pas, mais sans être dans le secret des dieux il est facile de voir autre chose que de la sérénité et de l'entente entre les grands et petits diplomates chargés de rassurer le monde sur les complications possibles de l'horizon politique.

Dès le début on nous avait pompeusement annoncé que l'entente la plus parfaite régnait entre les trois puissances du Nord, pour régler à l'amiable le différend de la Porte avec ses sujets. Les insurgés n'avaient pas tout à fait tort ; mais la Porte avait raison de tenir à ses provinces révoltées. Il s'agissait de faire adopter aux belligérants un terrain sur lequel ils pourraient arranger leurs petits démêlés de famille. La diplomatie des trois puissances avait trouvé le terrain ; elle promettait d'y amener, sans coup férir, chrétiens et Turcs.

On sait quel temps il a fallu aux puissances pour se rendre sur ce terrain depuis longtemps trouvé ! On sait au prix de quels tiraillements, de quelles lenteurs, de quelles difficultés Saint-Petersbourg et Berlin ont à la longue acquiescé à la Note du comte Andrassy. Chacune des puissances avait à côté d'une clause à effacer, une toute petite clause à ajouter.

Il est évident que chacune d'entre elles avait son idée de derrière dont, au bout du compte, elle ne se souciait pas de faire part au voisin.

Aujourd'hui que la Note Andrassy est contresignée par MM. Gortschakoff et de Bismark, il est certain que d'importantes réserves qu'on ne dit pas sont faites et que, tout le monde étant d'accord, personne ne se trouve fâcheusement engagé. Parmi ces réserves, une large part est sans doute faite à l'imprévu, qui, d'un jour à l'autre, mettra le papier de M. Andrassy et la signature des chanceliers allemand et russe dans les pièges curieuses des archives. N'importe ! Au milieu de toutes ces laborieuses combinaisons une chose restait indéniable et hautement proclamée : l'entente formelle des puissances. Il aurait fallu de la mauvaise volonté pour ne pas y croire en face des affirmations que nous avons entendues.

Ce n'est pas tout ; l'entente une fois établie entre MM. Gortschakoff, Bismark et Andrassy, il n'est pas douteux que la France et l'Angleterre ne viennent à leur tour ratifier le petit programme de ces messieurs. D'ailleurs, on l'annonce, la France consent, l'Angleterre a consenti ; comment douter, après cela, de la parfaite harmonie qui existe entre tous les cabinets d'Europe pour le maintien de la paix ?

Mais ces consentements, tout au moins celui de l'Angleterre, étaient vrais comme la fameuse entente des puissances au commencement de l'insurrection. Tout le monde en parle et personne n'y croit. L'Angleterre n'est pas aussi naïve que cela. Elle a commencé par mettre la main sur le canal de Suez ; elle peut attendre, non sans se mettre en règle avec sa situation. On lui parle de la note Andrassy. « C'est vrai, dit-elle, j'approuve entièrement l'humanité qui pousse les puissances du Nord à mettre fin à la guerre civile qui désolé les provinces chrétiennes de la Turquie. Je suis avec elles de tout mon cœur. »

Mais elles oublient une chose, c'est que la Porte a commencé, grâce peut-être à mes conseils, par proclamer les réformes que

vous voulez aujourd'hui lui demander. L'insurrection n'est pas finie, et il est très-possible que, malgré vos généreux desirs et votre bienveillante intervention, elle persiste encore. Que ferez-vous, alors ? Je veux le savoir et m'entendre avec vous là-dessus. Il faut que vous me promettiez de n'espérer aucun lopin de territoire pour récompense de vos services, de garantir à la Turquie, pour laquelle j'ai un grand faible, l'intégrité de son sol et de ses revenus. A ces conditions, je suis avec vous ; sinon, nous verons. »

Telle est aujourd'hui l'attitude de l'Angleterre ; elle n'en démordra pas, et en cela elle ne manque ni à ses traditions politiques, ni au sentiment bien compris de ses intérêts. Cela n'empêche pas les cabinets de Saint-Petersbourg et de Vienne de s'écrier que la coopération de l'Angleterre leur est acquise. Il faut avouer qu'en ce cas M. Andrassy et ses compères sont faciles à contenter apparemment.

Voilà à quoi se réduit cette entente de tous les cabinets pour le règlement de la question d'Orient. Tout est encore en suspens. Les puissances sont formidablement préparées à toutes les éventualités. Au printemps prochain, l'imprévu pourrait bien entrer en scène et nous montrer le fond qu'on peut faire sur les promesses de la diplomatie.

Chronique générale.

L'Agence Havas publie les lignes suivantes :

« Les bruits de préparatifs militaires de la France, mentionnés par un journal de Berlin, sont dénués de tout fondement. »

« Un démenti portant sur le même ordre de faits est formellement exprimé par une feuille officielle de Bruxelles. L'Étoile belge du 20 déclare plus que douteuse la nouvelle publiée par quelques journaux de Paris qu'une commission aurait été nommée à

Bruxelles par le ministre de la guerre pour étudier les moyens de prévenir l'envahissement du territoire belge dans le cas d'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne. »

Nous avons signalé plusieurs fois les desseins de M. de Bismark sur les chemins de fer allemands. Il veut concentrer dans la main de l'autorité militaire la direction de toutes les lignes ferrées de l'Allemagne. Son but est facile à deviner ; et du reste ses organes officieux ne prennent pas la peine de le dissimuler. Voici ce que nous transmet une dépêche de l'Agence Havas :

« La Gazette militaire, de Darmstadt, publie un article dans lequel il dit que tous les chemins allemands doivent être complètement soumis à la direction de l'autorité militaire. La feuille hessoise ajoute que cette mesure stratégique est absolument nécessaire vis-à-vis de la France. »

Cette fois, le but du grand-chancelier est clairement et formellement avoué.

Autrefois, pour égayer la situation, on citait les professions de foi de M. Gagne, « candidat unitaire » et celles de M. Berton, « candidat humain ; » aujourd'hui on cite, dans le même but, les lettres, discours et proclamations de M. Victor Hugo.

Voici en quels termes « le délégué de la commune de Paris » a accepté la candidature sénatoriale :

« Si de nouvelles commotions nous étaient réservées, si le vent de tempête devait souffler encore, eh bien ! quant à moi, je suis prêt. (Bravos). Le mandat que je me donne à moi-même est sans limite. Ces vérités suprêmes qui sont plus que la base de la politique, qui sont la base de la conscience humaine, je les défendrai, je ne m'épargnerai pas, soyez tranquilles ! (Applaudissements.) »

« Je prendrai la parole au Sénat, aux as-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MAIN MALHEUREUSE.

II. — LA STATUE.

(Suite.)

— Est-il vrai ? demanda Aurèle, vous êtes aimée de ce que j'aime le plus au monde, et j'ai eu la sottise de vous fâcher contre moi ; vous m'en voulez, n'est-il pas vrai ? et vous refusez de me prouver votre talent d'oiselière ?

— Je n'ai pas dit cela, répliqua Muguet en étouffant un gros soupir ; il faut bien, au contraire, que je vous paye la bonne leçon que vous m'avez donnée.

Et, en parlant de la sorte, la pauvre petite avait des larmes dans la voix ; mais tout aussitôt, ayant séché ses pleurs, elle continua :

— Vous voyez que le vilain muguet des bois n'a pas un très-mauvais caractère ; si vous voulez venir vers la tombée du jour dans la clairière, j'y

serai, comme tous les jours, avec mes amis les chanteurs de la forêt.

Le rendez-vous ainsi donné, Muguet entra chez dame Catherine pour déposer sur le buffet sa jatte de crème et vider dans le saladier son panier de fraises.

A l'heure du dîner, les deux artistes, revenus de leur promenade dans les rochers et sous les grands arbres, prirent place à la table que la veuve avait dressée dans le jardin.

Leur appétit fit honneur à l'omelette fumante, au laitage frais, aux fraises parfumées ; puis, le cigare fumé, ils rentrèrent dans l'atelier, et tandis que le sculpteur plaquait à tour de bras des masses de terre glaise autour de l'armature de fer destinée à soutenir en équilibre le poids du futur Vercingétorix, Aurèle dessinait de souvenir une lutte de pierrots se disputant un hanneton blessé.

Le soir, accompagnés de Catherine Leroy, ils se rendirent dans la clairière.

Muguet, qui les attendait à quelques pas de là, n'entra qu'après eux. Elle avait une corbeille d'osier à la main.

Aussitôt qu'elle eut paru, du creux des buissons, de la cime des arbres, ainsi que des touffes des hautes herbes, accourut une foule d'oiseaux jasant, voletant, s'abattant autour d'elle et témoignant de leur joie par mille façons charmantes. Les uns se perchait sur ses épaules et sur ses bras ; les autres

faisant onduler sa chevelure, comme au souffle de la brise, sous les mouvements de l'air agité par leur vol ; puis ceux-ci et ceux-là, tournoyant au-dessus de sa tête, lui formaient un grand parasol d'ailes frissonnantes.

Muguet, leur parlait, riait, et chantait pour exciter leur joyeux gazouillement ; parfois, enveloppée dans leur tourbillon, elle dansait avec tant de grâce et de légèreté qu'il était impossible de dire lequel était le plus agile de l'enfant alerte ou de l'essaim d'oiseaux familiers.

A la voix de la mère Rabotte, qui rappelait de loin sa fille à la maison, ce jeu cessa tout à coup ; Muguet fit un signe de commandement, et la troupe ailée s'envola.

— Adieu, mon mignon parrain, dit Muguet à Maurice ; et, s'adressant à Aurèle, elle lui dit : — Merci de vos conseils, Monsieur, le vilain muguet des bois s'en souviendra.

Ce dernier mot lancé comme un trait, la fillette prit sa course et disparut avec la rapidité d'un sylphe.

Le lendemain, Aurèle dessina de souvenir la scène de la clairière.

— Voilà qui deviendra un joli tableau pour l'Exposition de l'an prochain, lui dit Maurice.

— Voilà qui sera tout simplement un gracieux éventail, à la main d'une belle dame, cet hiver.

Le sculpteur leva les épaules.

— Mon cher, lui dit l'aquarelliste, tu ne feras jamais qu'il n'y ait pas dans ce monde des myopes et des presbytes, des gens qui voient grand et d'autres qui voient petit ; tu vois grand et de loin, tant mieux ; moi j'ai le malheur d'être myope, je suis pour les proportions et les visées modestes ; à chacun son lot.

Deux jours plus tard, Aurèle se disposait à reprendre le chemin de Paris, quand une jeune fille correctement vêtue, les cheveux blonds cachés à demi sous un fichu de mousseline, chaussée de fins bas bleus et de souliers mignons, lui fit une belle révérence en lui présentant une petite cage d'osier qui renfermait deux couples de bouvreuils et de mésanges. Le peintre d'oiseaux eut besoin de la regarder à deux fois avant de la reconnaître.

— Je vous avais bien dit, monsieur Aurèle, que le vilain muguet des bois profiterait de vos conseils ; c'est pour vous en remercier que je vous offre de sa part ces petits emplumés qui à son commandement sont venus d'eux-mêmes se mettre en prison.

— Je les accepte, mais à la condition que tu accepteras en échange le dessin qui te représente avec ta chemisette de toile bise, tes cheveux en désordre, entourée de nos amis les petits oiseaux.

— De grand cœur ; en outre, je vous prierai de me rendre un service.

semblées, partout; je prendrai la parole là où je l'aurai, et là où je ne l'aurai pas je la prendrai encore. Je n'ai reculé et je ne reculerais devant aucune des extrémités du devoir, ni devant les barricades, ni devant le tyran; j'irais... cela va sans dire, et votre émotion me dit que la pensée qui est dans mon cœur est aussi dans le vôtre, et je lis dans vos yeux les paroles que je vais prononcer... — pour la défense du peuple et du droit, j'irais jusqu'à la mort, si nous étions condamnés à combattre, et jusqu'à l'exil, si nous étions condamnés à survivre. (Acclamations.)

M. Victor Hugo ayant de grandes chances d'être élu, on peut dire que l'élément comique et même grotesque ne manquera pas au Sénat.

Le *Journal des Débats* ne trouve moyen de rire de M. Victor Hugo qu'en lui opposant Voltaire. Le *Rappel* aurait une belle occasion de répondre à la feuille académicienne que, si l'un est plus ridicule, l'autre est plus odieux. On ne voit pas au moins, dans les œuvres de M. Victor Hugo, qu'il ait insulté la France comme M. Arquet.

On s'occupe encore du discours-manifeste de M. Gambetta à Aix. Voici l'appréciation du *Journal de la Vienne* sur cette incommensurable harangue :

« M. Gambetta s'y est montré tel qu'il est toujours, pompeux, vide et violent; ajoutons expert en sophismes de rhétorique. Il a fait l'éloge de la République, de la Constitution du 25 février, du Sénat, des délégués et des ruraux; on sent qu'il en a besoin et sa superbe à leur égard s'est adoucie.

Il a trouvé des mots flatteurs pour la politique transactionnelle et de compromission, et a fait quelques aveux bons à noter et dont il sera utile de lui rafraîchir la mémoire en temps et lieu. Naturellement, l'Empire a été injurié et ne s'en porte pas plus mal. C'était inévitable, d'ailleurs, car un discours de M. Gambetta sans injures, et sans injures contre l'Empire, manquerait de sa plus grande qualité.

Modéré, il a voulu l'être et il l'a été; mais on sait ce que vaut la modération de M. Gambetta. Elle sonne faux. Caméléon politique, M. Gambetta pratique la théorie des milieux; à Belleville, il est violent, les violents y sont en majorité; à Aix, il est prudent, émollient, plein d'onction et de modération, car ses auditeurs, triés avec soin, répugnent aux idées violentes, et les idées violentes, en outre, ne sont pas de mise à la veille d'une élection aussi importante que celle des membres du Sénat. Le loup s'est fait renard, mais son déguisement ne trompe personne. A deux jours de date, il se déjuge avec une désinvolture parfaite, en homme habitué aux évolutions les plus rapides. C'est ainsi qu'avocat la veille il dirigea des armées le lendemain. Ce discours ne fera pas, certainement, le bruit auquel il prétendait; les fusées oratoires de M. Gam-

betta ont fait long feu, il y avait trop de son et pas assez de poudre.

A peine s'arrêtera-t-on à discuter certaines de ses assertions; celle par exemple où il revendique pour les radicaux le titre de conservateur. Il appuie sa prétention sur ce que les républicains veulent une société sans privilège. Nous aussi, nous le voulons sans privilège, c'est ainsi que nous n'admettons pas que, par celui de l'émeute, des ignorants et des foux soient nos maîtres. Les républicains, continue M. Gambetta, sont conservateurs parce qu'ils veulent le respect de l'enfant, de la mère, de la famille; à cela nous répondrons à M. Gambetta que c'est justement parce que les radicaux n'ont pas ce respect qu'ils n'ont aucun droit au titre que M. Gambetta a revendiqué pour eux. Nous n'avons ni le temps ni l'espace pour le démontrer; mais cela ne fait de doute pour personne. Nous sommes les vrais conservateurs, dit ensuite M. Gambetta, parce que nous voulons la protection des lois égales pour tous — la liberté de prier, la liberté de penser.

M. Gambetta s'imagine donc que nous avons la mémoire bien courte. Les lois égales pour tous, dit-il, et ses catégories d'inéligibles, et ses violations perpétuelles de la loi lors de sa dictature, croit-il que nous ne nous en souvenons plus? Quant à la liberté de prier, M^{me} Jules Simon ne faisait-elle pas enlever dans les écoles les Christs qui ornaient les salles? La liberté de penser, ils ne la veulent que pour eux et, sous le prétexte du progrès, ils la refusent à tous les autres. Non, M. Gambetta et les siens ne sont pas conservateurs, et, quoi qu'ils fassent, quoi qu'ils disent, le pays s'obstinera toujours à leur refuser ce titre pour le laisser à leurs adversaires.

Puisque M. Gambetta a parlé de liberté, on s'est aussi demandé par quel prodige d'audace il a osé, à la Chambre, se poser en défenseur de la presse, lui qui, quelques années auparavant, supprimait onze journaux d'un trait de plume comme il supprimait les conseils généraux, qui faisait emprisonner par ses procureurs cinq ou six journalistes dont le crime consistait à ne pas applaudir à ses violences et à ses folies et de ne pas croire aux sinistres gasconnades de ses dépêches!

La politique de M. Gambetta en matière de presse a été définie exactement par M. Ranc, son ancien lieutenant à Bordeaux :

« On ne discute pas avec ses adversaires, on les supprime. »

Ainsi fait-on lorsqu'on est le maître. Ainsi a toujours et partout agi ce parti au pouvoir, sauf à arborer le drapeau menteur de la liberté pour tous, lorsqu'il est réduit au rôle de l'opposition.

M. Lucien Brun vient d'adresser aux électeurs du département de l'Ain une lettre par laquelle il décline toute nouvelle candidature.

Il ne nous appartient pas de juger les mo-

tifs qui l'ont inspirée; mais nous devons lui exprimer nos profonds regrets. En le faisant, toutefois, nous tenons à dire à M. Lucien Brun qu'il emporte dans sa retraite la haute estime de ceux qui l'ont connu comme homme, qui l'ont admiré comme orateur.

Voici la lettre qu'il adresse à ses électeurs :

« Messieurs,

Je vous remercie de l'offre flatteuse que vous voulez bien me faire. Elle m'honore infiniment; mais je ne puis l'accepter.

Plusieurs d'entre vous connaissent depuis longtemps ma résolution de n'accepter, après la dissolution de l'Assemblée nationale, aucune candidature.

Porté par mes amis politiques en tête de la liste de conciliation dressée par les groupes conservateurs de l'Assemblée, j'avais dû, pour des motifs faciles à comprendre, consentir à courir la chance d'une nomination que je n'avois pas désirée. Vous avez pu en conclure que ma résolution était modifiée. Il n'en est rien, et je tiens à vous dire pourquoi j'y persiste.

Si je croyais que ce fût pour moi un devoir d'entreprendre une lutte électorale, je saurais, n'en doutez pas, vaincre la répugnance qui m'en éloigne et oublier les graves et pressants intérêts qui me rappellent à mes anciennes occupations. On verra, le moment venu, que mon patriotisme n'hésite devant aucun sacrifice nécessaire.

Mais ma conscience ne me dit pas que ce devoir s'impose aujourd'hui à moi.

Je serais à bon droit suspect de manquer de confiance dans l'essai politique qui va être tenté. Je ne peux être un appui pour la Constitution contre laquelle j'ai voté; je ne veux pas aller lui faire obstacle. Je reste spectateur, non pas hostile, mais inquiet.

J'ai loyalement, ouvertement travaillé à replacer mon pays dans la voie de ses grandes traditions nationales. La restauration monarchique aurait rendu à notre patrie le premier rang parmi les nations; elle lui aurait rendu la sécurité intérieure et la liberté, fille de l'autorité légitime.

Mon cœur avait espéré, pour cette France que j'aime avec passion, une ère nouvelle de glorieuses réparations, de conquêtes pacifiques, de grandeur morale, de travail fécond et de prospérités incessamment accrues. Dieu n'a pas voulu que cet espoir fût encore réalisé. Je m'incline devant le secret de ses desseins, et je remplis, en respectant la loi constitutionnelle que j'ai combattue, le premier et le plus strict devoir du citoyen.

Mais l'acte constitutionnel stipule le droit de révision, et je ne désespère pas de l'avenir de mon pays.

Je reste plus que jamais convaincu qu'en dehors de la monarchie traditionnelle il n'y a pour la France que des périls extérieurs et une vie précaire, incessamment agitée entre les menaces de l'anarchie et les courtes et avilissantes sécurités du despotisme.

Ce n'est pas pour cette vie misérable

tenait à diner; et pendant que Muguette servait à table, Maurice ne manquait jamais de la railler gaiement à propos de sa conversion subite aux coiffes blanches, aux bas bien tirés et aux mouches de cou soigneusement épinglées au bas de la taille. Ce à quoi elle répondait :

— Riez de moi tant que vous voudrez; cela n'empêche pas que le sermon de votre ami m'a profité, et que toute ma vie je lui en saurai bon gré.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 31 janvier 1876.

FRA-DIAVOLO

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber.

Le Bouffe et le Tailleur,

Opéra-bouffe en 1 acte, musique de Gaveaux.

qu'est faite la nation civilisatrice. La noble France a une mission qui n'est pas terminée, et je crois que Dieu ne veut pas encore se passer d'elle.

Je laisse donc la parole aux événements, ces grands « donneurs de leçons. » Je souhaite ardemment que celles que nous recevrons ne soient pas douloureuses. Je désire n'avoir, au moment où de nouveau je m'adresserai aux électeurs de l'Ain, qu'à me réjouir avec eux du sort de mon pays.

En attendant, je ne me détache, croyez-le bien, d'aucun des grands intérêts qui vous préoccupent. Je ne déserte pas la cause que vous m'avez appelé à défendre. Je n'aurai plus l'insigne honneur d'affirmer à la tribune les vérités religieuses et sociales, qui sont le plus cher patrimoine de mon intelligence et la vie de mon âme; mais chaque jour je les servirai, comme vous le faites, messieurs, dans la mesure de mon pouvoir, par la parole, par l'exemple, par l'action.

Je m'efforcerai de développer les conséquences de cette loi de liberté d'enseignement, à la préparation de laquelle je m'honore d'avoir pris part. Sous la robe d'avocat, je servirai la vérité et la justice. Dans les conseils locaux, dans mes relations avec les populations rurales, je m'efforcerai d'être utile, et ce ne sera pas la faute de ma bonne volonté si, dans la sphère de mon action, les préjugés subsistent, et s'il ne se fait pas, dans la concorde et la paix, un peu de bien moral et matériel.

Enfin, jamais joie plus grande ne pourra m'être donnée que de prouver par des actes, à mes compatriotes, ma reconnaissance et notre cher département de l'Ain mon sincère et absolu dévouement.

Pardonnez-moi, messieurs, la longueur et l'intimité un peu familière de ces explications. Au moment où je rends à mes électeurs le mandat qu'ils m'avaient si spontanément confié, c'était peut-être un devoir et certainement un besoin pour moi de vous parler avec la plus cordiale franchise.

Croyez bien, je vous prie, messieurs, à l'expression affectueuse de mes sentiments.

» LUCIEN BRUN,

Député de l'Ain, conseiller municipal à Saint-Georges-de-Renom.

» Lyon, le 14 janvier 1876. »

Nouvelles militaires.

Le *Journal officiel* promulgue la loi ayant pour objet de modifier divers articles de la loi du 12 mars 1875 sur les cadres et les effectifs de l'armée.

Nous en détachons les articles suivants :

Art. 1^{er}. — Les art. 3, 9, 28, 29, 35 et 39 de la loi du 13 mars 1875, sur les cadres et les effectifs de l'armée, sont modifiés de la manière suivante :

Art. 3. — L'infanterie comprend :
44 régiments d'infanterie de ligne, à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 2 compagnies de dépôt;

30 bataillons de chasseurs à pied, à 4 compagnies, plus une compagnie de dépôt;

Elle comprend, en outre, les troupes suivantes, spéciales au 19^e corps, savoir :

4 régiments de zouaves, à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 2 compagnies de dépôt;

3 régiments de tirailleurs algériens, à 4 bataillons de 4 compagnies, plus une compagnie de dépôt;

1 légion étrangère, à 4 bataillons de 4 compagnies; le nombre des bataillons et des compagnies de la légion étrangère pourra être modifié par décret du Président de la République, suivant les ressources du recrutement.

3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique; le nombre des compagnies de ces bataillons est déterminé par le ministre de la guerre, suivant les nécessités du service.

5 compagnies de discipline, dont une de pionniers et 5 de fusiliers.

Le cadre de chacune des compagnies des corps de troupe, tant à l'intérieur qu'en Algérie, comporte un seul capitaine.

La composition des cadres de ces corps de troupe sur le pied de paix et sur le pied de guerre, et leurs effectifs en simples soldats pour le pied de paix, sont déterminés par la série A des tableaux annexés à la présente loi, sous la réserve des dispositions qui seront contenues dans la loi sur l'administration à intervenir, en ce qui concerne

les comptables des corps de troupe. Cette réserve s'étend aux troupes de toutes armes.

Art. 9. — Le service d'état-major comprend :

1° Les officiers d'état-major, dont les attributions et le recrutement seront déterminés par une loi spéciale ;

2° Les archivistes d'état-major, du grade de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine.

Art. 28. — Jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le nombre, la nature et l'organisation des Ecoles militaires de l'armée, ces Ecoles sont :

L'Ecole polytechnique ;
L'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr ;
L'Ecole d'application de l'artillerie et du génie ;
L'Ecole d'application d'état-major ;
L'Ecole d'application de cavalerie ;
L'Ecole de médecine et pharmacie militaire ;

L'Ecole d'administration de Vincennes ;
Les gymnases militaires et les Ecoles régionales de tir ;

Les Ecoles régimentaires des diverses armes et les Ecoles d'artillerie ;
Les Ecoles de sous-officiers ;
Les Ecoles d'enfants de troupe.

Il sera créé une Ecole militaire supérieure. Les officiers attachés aux six premières Ecoles ci-dessus mentionnées et appartenant aux armes de l'infanterie et de la cavalerie sont comptés en dehors des cadres des corps de troupe.

Il en est de même des hommes de troupe des diverses armes qui sont attachés à toutes les Ecoles, à l'exception des Ecoles régimentaires et des Ecoles d'artillerie.

Les officiers attachés aux Ecoles, qui appartiennent à l'artillerie, au génie, au service d'état-major et aux corps administratifs, comptent numériquement dans le cadre constitutif de ces services.

La composition du personnel militaire attaché aux Ecoles est déterminée par décret du Président de la République.

Dans les Ecoles d'artillerie sont maintenues les fanfares et musiques d'instruments chromatiques.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du Président de la République, en date du 28 décembre 1875,

M. Doussain, Gustave, ex-capitaine des mobiles, a été nommé capitaine au 70^e régiment d'infanterie de l'armée territoriale, subdivision de Tours.

Un homme de notre ville, le sieur L... s'est suicidé hier soir à la tête de la prairie d'Offard.

Dans la journée, L... avait montré une balle en disant qu'elle avait une destination. Quelques heures après il avait mis fin à ses jours.

ELECTION DES DÉPUTÉS.

On lit dans le *Patriote* :

Voici les candidatures que nos amis paraissent devoir soutenir dans les différents arrondissements :

M. le docteur Bury, conseiller général, dans l'arrondissement de Saumur.

Concurrent : M. Delavau, député sortant, orléaniste.

M. Abellard, avocat, ancien sous-préfet, conseiller général, dans l'arrondissement de Cholet (circonscription de Cholet).

Concurrents : M. A. de Maille, député sortant, orléaniste-clérical, soutenu par l'*Union de l'Ouest* ; et M. Etienne Formon, légitimiste, soutenu par l'*Etoile*.

Dans la deuxième circonscription de Cholet (celle de Beaupreau), aucun candidat républicain encore contre M. de Civrac.

Dans l'arrondissement de Baugé, M. Benoist, avocat, ancien sous-préfet, conseiller général, contre M. de Rochebouët, légitimiste.

Dans l'arrondissement de Segré, M. Lechat de Tessecourt, contre M. de Terves, légitimiste ; M. E. Guibourg, orléaniste, et enfin M. Janvier de la Motte, fils de l'ancien préfet de l'Eure qui a trouvé la Cour des comptes si peu aimable à son égard. Mauvaise recommandation pour un candidat ; il est vrai que les amis des aventuriers de Sedan n'en ont pas de meilleures à produire. Le père aimait les langoustes, le fils a également bon appétit ; bombardé conseiller général à la honte de l'arrondissement de Segré, il prétend conquérir de

même le mandat de député. Heureusement, personne ne prend cette candidature au sérieux.

ARMÉE DE MER.

Les jeunes gens faisant partie de la classe 1875 sont prévenus que le contingent destiné à l'armée de mer se composera :

1° De ceux d'entre eux qui auront été admis à s'engager volontairement pour l'armée de mer : équipages de la flotte (apprentis-marins et mécaniciens), artillerie de marine (régiment et compagnies d'ouvriers), infanterie de marine ;

2° De ceux qui, au moment où ils passeront devant le conseil de révision, auront demandé à être affectés à l'un des corps de la marine indiqués ci-dessus et auront été reconnus propres à ce service ;

3° Enfin, et à défaut d'un nombre suffisant d'hommes compris dans les deux catégories précédentes, des jeunes soldats désignés d'office pour compléter le contingent du recrutement qui doit être donné à l'armée de mer.

Par décision du ministre de la marine, les engagements volontaires pour cinq années sont ouverts, à partir du 1^{er} janvier 1876, dans les conditions définies par le décret du 18 juin 1873, spécial aux engagements dans l'armée de mer, pour les jeunes gens de la classe 1875 qui satisfont aux conditions d'origine et d'aptitude.

FUNÉRAILLES DE M. E. DE LA ROCLETTE.

Nous empruntons à l'*Espérance du peuple* le récit suivant de cette douloureuse cérémonie, qui a été, comme on le verra, un grand et touchant hommage rendu à la Foi, à la Fidélité et au Dévouement :

« Hier, 21 janvier, jour du plus funèbre anniversaire, bien des cœurs fervents et fidèles sont venus méditer et prier à la cathédrale de Nantes, en mémoire du Roi-Martyr et des royales victimes de la Révolution.

« Aujourd'hui 22, une grande manifestation de regret et de douleur a réuni dans cette même église tout ce que Nantes compte à tous les rangs sociaux de plus honorable et de plus marquant.

« Lorsque, brisés de douleur, nous disions, en annonçant la mort de M. Ernest de La Rochette, que pleine et entière justice allait lui être rendue, nous étions bien certains de voir se rassembler autour de ses restes mortels, pour pleurer et prier avec la famille et avec nous, tous les hommes de noble cœur.

« Rarement en notre ville un aussi imposant cortège avait accompagné à sa dernière demeure un homme plus éminent par toutes les vertus chrétiennes, par le plus grand caractère et par les services rendus pendant tant d'années à son pays.

« De hautes notabilités s'étaient fait un devoir d'accourir de bien loin pour consoler et entourer avec une vive et douloureuse sympathie la famille éplorée d'un père qui laisse à ses enfants le plus sacré des héritages, celui d'une vie toute de pureté et de dévouement, de fidélité et d'honneur.

« Ah ! quelles sont belles et édifiantes les funérailles du chrétien qui dans sa longue et brillante carrière n'a donné au monde que de hauts et salutaires exemples, n'a vécu que pour faire tout le bien possible et remplir les plus grands devoirs.

« C'était un grand adoucissement après bien des amertumes, que de contempler cette affluence si profondément recueillie ; il n'y avait qu'une voix et un cœur pour exprimer cette désolation si vive à laquelle notre population prend part tout entière en ce moment.

« Tels sont les sentiments qu'on éprouvait en voyant passer devant soi ce long deuil si grave et si attristé, en tête duquel on apercevait, versant des larmes, les fils de l'éminent défunt, MM. Antoine, Ernest et Emerand de La Rochette, son gendre, M. de Champsavin, et M. de Chasteignier.

« Les cordons du poêle étaient tenus par M. de La Bouillière et M. de Cornulier-Lucinière, députés ; M. Malher, préfet de la Loire-Inférieure ; M. de Rochefort, président du cercle Louis XVI ; M. Charles Hersart du Buron ; M. de Ternay, conseiller général, pour M. de Codrosy, président, qui n'était pas encore arrivé au moment du départ.

« On remarquait dans l'assistance MM. de la Pervanchère, Lallé, Doré-Graslin, députés ; MM. de Codrosy, de Lareinty, de la Brosse, de la Biliais, Normand, Roch et plusieurs autres membres du conseil général de

la Loire-Inférieure ; M. de la Bassetière, député de la Vendée ; MM. de la Tour du Pin, Auguste de Cornulier et Halgan, conseillers généraux de la Vendée ; M. le comte de Quatre-Barbes, M. l'amiral de Cornulier, ancien maire ; M. Payelle, secrétaire général, M. Waldeck-Rousseau, ancien maire de Nantes, et M. Lechat, maire actuel ; M. Deshorties, ancien intendant militaire, M. de Kervanoël, sous-intendant militaire, M. Arnous-Rivière et autres officiers de l'état-major ; M. de Charette, M. Alexandre de Monti, M. d'Estrée, M. de Gouyon, M. de Champrenou, ancien adjoint ; MM. Houdet, Le Maignan de la Verrie et un grand nombre d'autres notabilités.

« Il était bien difficile de reconnaître, au milieu d'une si nombreuse assistance qui remplissait toute la grande nef de la cathédrale, tant de personnes marquantes que nous voudrions pouvoir nommer toutes, mais que nous n'avons pu apercevoir.

« Parmi les nombreux ecclésiastiques qui s'étaient joints au deuil, on distinguait M. l'abbé Allard, doyen du chapitre, et Mgr de Couëtus.

« Nous devons signaler la présence du vénérable frère Louis et le frère directeur des Ecoles chrétiennes.

« M. l'abbé Rousteau, qui présidait la cérémonie funèbre, avait à ses côtés M. l'abbé Rousteau et M. l'abbé Morel, vicaires généraux.

« La messe a été célébrée par M. l'abbé Bliguet, curé de la cathédrale.

« L'absoute a été donnée par M. l'abbé Rousteau.

« Pendant cette dernière cérémonie, M. Antoine de La Rochette et ses frères, à genoux sur les dalles, étaient étouffés par les sanglots. Le touchant spectacle de ces enfants si chrétiens a fait couler bien des larmes et ravivé encore l'affliction déjà si grande dans tous les cœurs.

« Quelques instants après, le corps était placé sur un char funèbre, pour être transporté dans la paroisse d'Assérac et déposé dans la chapelle du château du Quesnet.

« Là va reposer, près de sa vertueuse et digne compagne, le plus parfait modèle des époux et des pères de famille, le chrétien par excellence et le type achevé de l'homme de bien.

« Nous signalerons en quelques jours, dans une notice nécrologique, tout ce qui a marqué cette carrière parcourue avec toutes les lumières de l'esprit et les plus grandes impulsions du cœur.

« Le temps nous presse et nous échappe ; mais ce qui ne s'effacera pas de notre âme et de celle de tous les amis et soutiens de l'*Espérance*, c'est le souvenir de ce chevalier antique, comme l'a si bien dit l'*Union*, de ce héros du dévouement au roi dont le cœur doit saigner avec le nôtre, car il perd en M. Ernest de La Rochette l'un de ses plus fermes et plus fidèles serviteurs. — J. Desplantes. »

Faits divers.

BOUCHERS ET BOULANGERS.

Les bouchers.

Le métier de garçon boucher est des plus pénibles. Levés avant l'aube, ils se livrent, à l'abattoir, à un travail des plus fatigants, et quelquefois passent le reste de la journée debout à l'étal pour le détail et la vente des pièces préparées. L'absorption des particules animales en suspension dans l'atmosphère des boucheries n'est, sans doute, pour rien dans leur développement physique ; et, selon la remarque de M. Beaugrand, il faut l'attribuer à l'absorption, beaucoup plus efficace, par l'estomac, d'une bonne nourriture, dans laquelle la viande entre toujours pour une forte part.

Un tel régime a des inconvénients, qui se manifestent, chez les bouchers, par un embonpoint tournant à l'obésité, et chez les bouchères, par un état pléthorique qui les prédispose aux congestions sanguines.

Leur vie moyenne est de 53 ans ; la proportion des décès entre 45 et 55 ans est, chez eux, de 23,10 0/0 ; elle est de 12,70 pour les professions les plus favorisées et de 28,34 pour les aubergistes, chez lesquels la mortalité est la plus forte.

Ils sont surtout atteints de fièvres et en particulier de fièvres bilieuses, et moins exposés cependant aux fièvres typhoïdes. Après les fièvres viennent les fluxions de poitrine, le rhumatisme. La phthisie est très-rare chez ceux de Copenhague, pour un mo-

tif que l'on n'a pas pu déterminer. Les épidémies graves, peste, fièvre jaune, choléra, les ont toujours épargnés. Le maniement d'instruments tranchants les expose aux blessures, et les efforts qu'ils font pour soulever les animaux tués à des hernies et à des maladies du cœur, qu'ils éviteraient en se servant d'appareils pour le hissage des pièces de boucherie. On peut s'étonner que la pi-gûre anatomique n'existe pas chez eux, et l'on a exagéré la fréquence de la pustule maligne qu'ils contracteraient en dépeçant des animaux morts du charbon.

Les boulangers.

Les boulangers se rapprochent des bouchers par la nature de leur travail, qui leur développe également les bras et les muscles de la poitrine. Ils ont de commun avec eux la fréquence des varices, des ulcères et des hernies, provoqués par les efforts qu'exige le déplacement des sacs de farine.

Mais la profession de boulanger est considérée comme l'une des plus insalubres. Ils paient un large tribut aux maladies épidémiques ; dans la peste de Marseille, en 1720, tous périrent, et l'on dut en faire venir des villes voisines.

Le *gindre*, qui pétrit la pâte, et l'ouvrier qui façonne les pains travaillent également la nuit, d'où leur pâleur. Comme les meuniers, ils respirent un air mélangé de particules de farine, ce qui devrait les prédisposer à la phthisie. Cependant, cette maladie est relativement rare chez eux. Sur 1,000 boulangers, M. Layet, auteur d'un *Traité d'hygiène professionnelle*, n'a trouvé la phthisie pulmonaire représentée que par le chiffre très-faible de 21.

Deux causes de maladies sont chez eux prédominantes : le rayonnement des fours et le refroidissement. Travaillant la nuit, passant sans précaution, et le corps en sueur, de l'atmosphère chaude du dedans à l'air frais du dehors, ils s'exposent aux affections de poitrine, qui figurent dans les statistiques qui les concernent pour les chiffres de 12 et 14 0/0. Sur 100 ouvriers atteints de maladies de poitrine, il y a 28,2 boulangers.

Des hommes de cette profession qui meurent, 8 0/0 succombent à des affections de poitrine. Le rhumatisme, provoqué par les mêmes influences, se montre chez un sixième des boulangers. M. Layet signale également la fréquence des affections gastro-intestinales.

La lumière et la chaleur des fours déterminent surtout des maladies de paupières.

C'est à la respiration de la poussière de farine que M. Layet attribue les angines et les maux d'oreilles observés par lui chez ces ouvriers.

Leur vie moyenne est de cinquante ans, et, dit M. Beaugrand, la profession est trop pénible pour pouvoir être exercée passé cet âge.

D^r NICOLAS.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Bulletin Financier.

Paris, 24 janvier.

Marché très-animé aujourd'hui. Les rentes n'ont pas dépassé les cours de samedi, mais elles se sont bien maintenues, et tout semble indiquer que la journée de demain ne se passera pas sans qu'elles aient repris leur mouvement.

Le 5 0/0 est toujours à 105,40, et le 3 0/0 est également immobile à 66,17 1/2.

Beaucoup d'affaires se sont traitées, et les transactions ont été très-faciles.

L'Italien n'a pas eu la fermeté de nos rentes, il a même perdu 50 cent. Il était samedi à 71,35 et il se trouve aujourd'hui à 70,85. Nous ne croyons pas toutefois qu'il y ait lieu de concevoir des inquiétudes.

Le Turc est toujours dans les mêmes cours : on le cote sans affaires, 20,40.

Les lots sont à 56.

Aucune variation sur le Pérou qui est toujours à 34.

Le Crédit mobilier a regagné 1,25 et se traite actuellement à 190.

La banque de Paris, qui n'avait vu se traiter que très-peu d'affaires samedi dernier, a été aujourd'hui assez demandée à 1078,75. La banque ottomane a perdu 2,50 et on l'offre à 442,50.

Actions autrichiennes, 640 ; obligations, 321.

Actions lombardes, 252,50 ; obligations, 235,50.

Extérieure espagnole, 17 3/4 ; Intérieure, 46 1/8.

LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO

ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, COUR DE RUSSIE, valse.

RADIS ROSES? mazurka.

FRANC ADORÉ! Marche française.

COEUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains par **RENAUD DE VILBAC** :

Cerises Pompadour, valse, Radis Roses? mazurka.

JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par **RENAUD DE VILBAC**.)

Valses chantées : Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.

Mélodies célèbres de Jules Klein :

Rayons Perdus, Soupir et Baiser.

On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-

poste (à 4 mains : 3 fr. ; à 1 fr. 70 c. pour les Mélo-

dies ; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein, et 2 fr. pour le quadrille), à **COLOMBIER**, éditeur, rue Vi-

vienna, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-

d'œuvre de Renaud de Vilbac : **CATIMINI**, valse

brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente

dans tous les magasins de musique.

Librairie **FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}**, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION

DE M^{me} **EMMELINE RAYMOND.**

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute

personne qui en fait la demande par lettre affran-

chie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de **MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}**, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à **MM. REJOU ET C^{ie}**, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison **ABEL PILON**, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. Voir aux annonces.)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 20 minutes du matin.

11 — 30 — — —

1 — 45 — — du soir.

7 — 40 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 35 minutes du matin.

10 — 45 — — —

12 — 30 — — du soir.

6 — 20 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JANVIER 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	66 50	»	05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	737 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	730	»	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	97	»	50	Crédit Mobilier.	190	»	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	627 50	12	50
5 % jouiss. novembre.	105 45	»	05	Crédit foncier d'Autriche.	500	»	»	Société autrichienne, j. janv.	632 50	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	330	1	25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	230	»	»	Est, jouissance nov.	577 50	»	»	Orléans.	316 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	405	5	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	080	6	25	Paris-Lyon-Méditerranée.	313	»	»
— 1865, 4 %.	509 50	75	»	Midi, jouissance juillet.	710	»	5	Est.	312	»	»
— 1869, 3 %.	364	1	50	Nord, jouissance juillet.	1207 50	»	»	Nord.	316	»	»
— 1871, 3 %.	340	1	»	Orléans, jouissance octobre.	1067 50	2	50	Ouest.	312	»	»
— 1875, 4 %.	471 75	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	628 75	»	3 75	Midi.	311 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870	10	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	»	»	»	Deux-Charentes.	284 75	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	625	2	50	Compagnie parisienne du Gaz.	112 1/2	»	»	Vendée.	240	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	485	»	»	Société immobilière, j. janv.	24	»	»	Canal de Suez.	521 25	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	290	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	900	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.

6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)

9 — 1 — — — omnibus.

1 — 33 — — — soir,

4 — 19 — — — express-omnibus.

7 — 17 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-omnibus.

8 — 30 — — — omnibus.

9 — 41 — — — express.

4 — 44 — — — soir, omnibus.

10 — 28 — — — express-omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures 15 minutes.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue St-Nicolas,

Actuellement occupée par M^{lle} Thourrette.

S'adresser à M^e **CLOUARD**, notaire à Saumur.

A LOUER

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure,

Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier.

S'adresser à M. **RIVAUD**, aux bains.

LES PERSONNES qui désirent guérir vite et bien : **Urines irritées. — Ecoulements. — Rétrécissements. — Douleurs de la Vessie et des Reins. — Gravelle et Goutte,** prendront tout de suite les **OVULES SUBDOIS**, seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (envoi franco). Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultations écrites d'un grand médecin. Pharmacie **COLONEL**, 103, rue Montmartre, Paris. (563)

PAPIER WUNST

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Moux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Moux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur le poste, au nom de l'Administrateur, place **SAINTE-ANDRÉ-DES-ARTS**, 41, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR,

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

FABRIQUE D'ENCRE

de **PASQUIER**, pharmacien, rue du **Marché-Noir**, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LES MEILLEURES MACHINES A COUDRE

C^{ie} "HOWE" L^a

Fondateur **ÉLIAS HOWE**

Inventeur de la Machine à coudre et SEUL PROPRIÉTAIRE du Nom et de la Marque de **HOWE**

La **C^{ie} HOWE**, répondant à un désir tant de fois exprimé par ses Amis et ses Agents, vient en plus de ses trois numéros de Machines : N^o 1 — N^o 2 — N^o 3, reconnues sans rivales dans l'industrie, d'inventer une nouvelle Machine à main, dite "**HOWE**" N^o 0, copiée sur son admirable Machine N^o 1. *Quatant, Ourlant, Soutachant.* Son élégance, sa solidité, la beauté de son point sans envers, son prix extrêmement avantageux, lui assurent la première place dans toutes les familles.

Type de la Machine à main N^o 0

TARIF DES MACHINES de la C^{ie} HOWE L^a	MACHINE N^o 0	MACHINE N^o 3
Machine à main, livrée complète avec sa base richement décorée et la série des guides	110	Pour grandes confections, équipements militaires et chaussures
MACHINE N^o 1	250	MACHINE N^o 4
Montée sur pieds, pour familles, hôtels, lingeries		Spéciale pour remettre les élastiques
MACHINE N^o 2	275	MACHINE N^o 5
Pour confections, corsages, coutures		Grand cylindre Impérial
		650

Exiger le nom de "**HOWE**" sur le bras de la machine.

DÉPOT dans la 1^{re} maison de chaque ville.

ENTREPOT GÉNÉRAL POUR MAINE-ET-LOIRE

12, Place Neuve, 12

A ANGERS

Envoi de Prospectus sur demande affranchie.

EAU DENTIFRICE

Du **CHIMISTE GOULARD,**

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents décharnées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.

Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.

A SAUMUR, chez **Henri MACHET**, coiffeur, rue d'Orléans.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessus.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par **Gustave Doré**, édition Mame, 2 vol. in-fol. 400 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré, 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de **Bida**, édit. Hachette richement reliée, 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas, 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux, 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par **Malte-Brun** fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché, 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par **C. Sauvageot**, 13 vol. cartonnés, 300 fr.

PELQUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°, 420 fr.

BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°, 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8°, 65 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL-LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par **Moschowski**, **Beethoven**, **Mozart**, **Weber**, **Haydn**, **Clementi**, soit 14 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés ; la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

GUÉRISON DES DENTS CARIÉES

Traitement du Docteur **DELABARRE.**

Par le **Ciment de gutta-percha**, on plombe soi-même ses dents cariées. Tube 3 fr., boîte 2 fr.

Par la **Liquore chlorophénique**, on arrête instantanément les maux de dents les plus violents. Fl. 2 fr.

Par la **Mixture dessiccative**, on arrête la carie avant le plombage. Le flacon, 2 fr.

Notice explicative envoyée f^o. — **PARIS : DÉPOT CENTRAL**, 4, rue Montmartre.

SEUL DÉPÔT, à Saumur, à la pharmacie **PASQUIER**. (10)

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET

Au capital de **650,000 fr.** Siège social : 44, rue de Provence, Paris.

Marque de fabrique **B.-D.** — Médaille de mérite. Vienne 1875.

Savon B.-D. à l'amer de **Bœuf**, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.

Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.

Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.

Dépôt central : **28, rue des Halles, 28, PARIS.**

EXIGER LA MARQUE **B.-D.**

Saumur, imprimerie de **P. GODET.**